

06 déc 2024 -16:14

Appartient à Conseil des ministres du 6 décembre 2024

Exonération fiscale des prix décernés par la Fondation docteurs Désiré et Maurice Jaumain

Sur proposition du ministre des Finances Vincent Van Peteghem, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal visant à ajouter une institution à la liste des institutions agréées pouvant attribuer des prix et des subsides exonérés d'impôts, attribués à des savants, des écrivains ou des artistes.

Le projet vise à inclure la Fondation docteurs Désiré et Maurice Jaumain dans la liste des institutions agréées pour décerner des prix exonérés d'impôts. L'agrément s'applique aux prix payés ou attribués depuis le 8 décembre 2023.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'AR/CIR 92 en ce qui concerne l'exonération des prix et subsides payés ou attribués à des savants, des écrivains ou des artistes

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Vincent Van Peteghem, Vice-Premier ministre et ministre des Finances, chargé de la Coordination de la lutte contre la fraude et de la Loterie nationale
Rue de la Loi, 12
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vanpeteghem.belgium.be>

Laurens Soenen
Porte-parole
+ 32 471 30 11 90
laurens.soenen@vincent.minfin.be